

Modernisation de l'inscription aux examens pratiques – La plateforme RdvPermis

Pourquoi ?

- Mettre en place les règles d'une concurrence loyale
- Réserver les places en fonction des besoins à venir et non d'une activité passée
- Responsabiliser le candidat par la mise en place de la réservation nominative
- Redonner sa juste place au candidat libre, c'est-à-dire celui qui est accompagné par un proche, non professionnel de l'éducation routière

Pour qui ?

- Candidats dans une auto-école proposant une offre de formation dans les départements utilisant RdvPermis
- Ou
- Candidats libres domiciliés dans les départements utilisant RdvPermis



Comment ?

Un outil de réservation GRATUIT « RdvPermis »

Chaque candidat :

Demande à son auto-école de l'inscrire à la conduite

Se crée un compte pour être informé des démarches de son auto-école

> Un processus d'inscription simple



1 Les répartiteurs ouvrent les plannings d'examen

Les BER planifient au fil de l'eau les plannings des examens (programmation dans Aurige puis planification détaillée dans RdvPermis) à horizon 6 semaines.

2 Les auto-écoles prennent sous mandat leurs candidats

L'auto-école déclare le nom, le NEPH et confirme l'adresse mail des candidats qu'elle va inscrire. Des notifications sont envoyées aux candidats lorsqu'une auto-école prend un candidat sous mandat.

3 Les auto-écoles réservent les examens pour leurs candidats

L'auto-école, en accord avec son candidat, estime une date de passage et réserve un créneau d'examen disponible.

> Les activités des auto-écoles



Ajouter les candidats sous mandat pour les inscrire à l'examen (NEPH obligatoire)
#Au fil de l'eau

RdvPermis

1

Inscrire un ou plusieurs candidats à l'examen de la conduite pour le permis A
#Selon les besoins

RdvPermis

3

Estimer la date de passage de l'examen avec le candidat
#Au fil de l'eau

Hors outil

2

Notification de la convocation dès la réservation

RdvPermis

4

Présentation à l'examen le jour j

5

Vous pouvez également



- Annuler une réservation d'examen
- Permuter des candidats sur une même semaine jusqu'à la veille de l'examen sans délai pour le candidat
- Remplacer un candidat par un autre, dans la limite d'un remplacement par formateur déclaré et par mois
- Suivre l'activité des candidats : examens programmés, examens passés
- Consulter les informations liées à vos candidats

> Les règles de gestion à connaître



Catégories A

Panier

12 places max dans le panier

Durée de validité du panier : 30 mn

Annulation

A la suite d'une annulation d'examen, le créneau est de nouveau visible à l'ensemble des auto-écoles dans un délai aléatoire de 1 à 4H

Annulation à J + 3

A plus de 3 jours de l'examen, l'annulation n'entraîne pas de délai de présentation pour le candidat

Annulation à J - 3

A 3 jours ou moins de l'examen, l'annulation non justifiée entraîne un délai de présentation de 30 jours pour le candidat

Absence

L'absence non justifiée le jour de l'examen entraîne un délai de présentation de 40 jours pour le candidat

Échec

Le délai de présentation à la suite d'un échec ou d'une réussite (toutes épreuves confondues) est de 2 jours

Délai entre hors circulation et circulation

4 jours de délai entre la réservation à l'épreuve hors circulation et l'épreuve circulation, en cas de réservation groupée sans réussite HC.

Remplacement

L'auto-école peut remplacer un candidat par un autre, dans la limite de deux remplacements par formateur déclaré et par mois